



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 24 avril 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 125<sup>ème</sup> assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

**Sur 11 membres titulaires :**

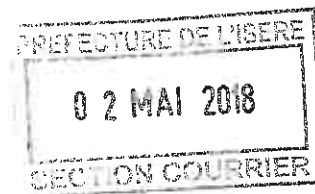
**Étaient présents :**

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole, pouvoir de Dominique ESCARON,
3. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
6. Hugues de VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble
7. Christian HOFFMANN, président Label Ville.

**Sur les membres associés :**

**Étaient présents également :**

8. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
9. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
10. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de l'attractivité de la Métropole,
11. Valérie ESBÉRARD, de la direction de l'économie et de l'attractivité du territoire métropole,
12. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.



**Délibération n° 2018.919**

**Objet : Compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 8 voix Pour, d'approuver le compte de gestion 2017.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le

Pour copie certifiée et conforme  
Grenoble, le 24 avril 2018  
Le Président, Fabrice Hugelé